

Séance ordinaire du conseil municipal du 12 septembre 2022 à 19 h 30



PAUL GERMAIN

pgermain@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6239



JOEY LECKMAN

District 1 : Secteurs Bon Air,
Canadiana et Domaine
Laurentien
jleckman@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6301



PIER-LUC LAURIN

District 2 : Secteurs Les
Clos-Prévostois
plaurin@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6302



MICHEL MORIN

District 3 : Secteurs des
Pins, Mozart et des
Patriarches
mmorin@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6303



MICHÈLE GUAY

District 4 : Secteurs historique
et PSL
mguay@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6304



SARA DUPRAS

District 5 : Secteurs
des Chansonniers, Brosseau
et Joseph
sdupras@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6305



PIERRE DAIGNEAULT

District 6 : Secteurs des
Lacs Écho, René et Renaud
pdaigneault@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6306

1.3 Suivi des dossiers de la MRC de La Rivière-du-Nord et des divers organismes



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

1.5 Adoption des procès-verbaux depuis la dernière séance ordinaire

Procès-verbaux à adopter

- Séance ordinaire du 15 août 2022;
- Séance extraordinaire du 19 août 2022; et
- Séance extraordinaire du 29 août 2022.

Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des affaires financières

2.1 Approbation des déboursés et des engagements au 12 septembre 2022

Déboursés	
Numéro des chèques	Total des déboursés
58280 à 58497	1 161 350,44 \$

Engagements	
Numéro des bons de commande	Total des engagements
65006 à 65444	1 305 459,65 \$

Gestion des affaires financières

2.2 Projet d'aménagement du garage municipal – Offre d'achat – 2875, boulevard du Curé-Labelle





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

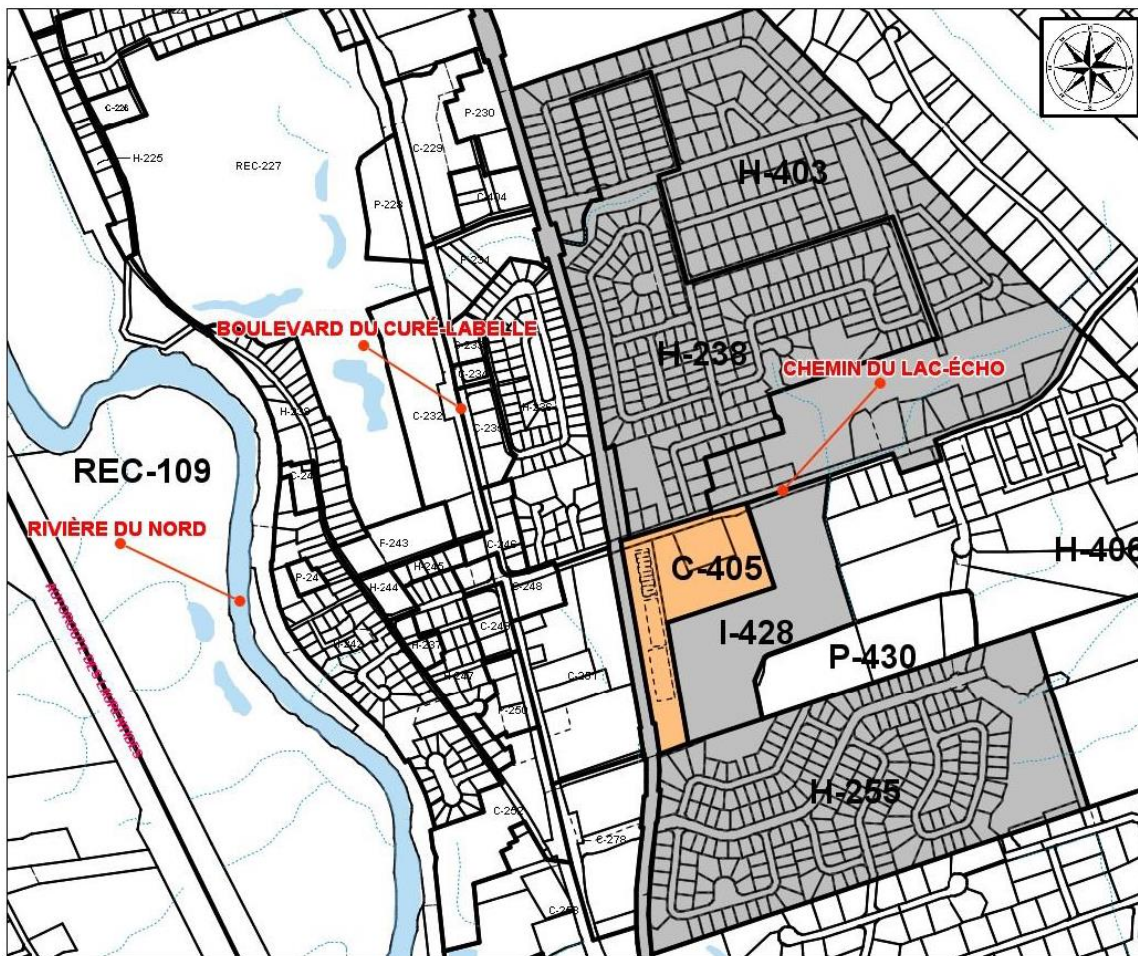
Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion règlementaire

3.1 Adoption – Règlement numéro 601-82 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'autoriser spécifiquement l'usage C-203 Magasins de produits spécialisés..., sous la classe d'usage C2 commerce local, vente au détail, services professionnels et restauration, dans la zone C-405



Description

Projet de règlement no. 601-82

Afin d'autoriser spécifiquement l'usage C203 – Magasins de produits spécialisés, sous la classe d'usage C2 - Commerce local, vente au détail, services professionnels et restauration, dans la zone C-405

Zone visée : C-405

Zones contiguës :
H-238, H-255, REC-401, H-403, I-428

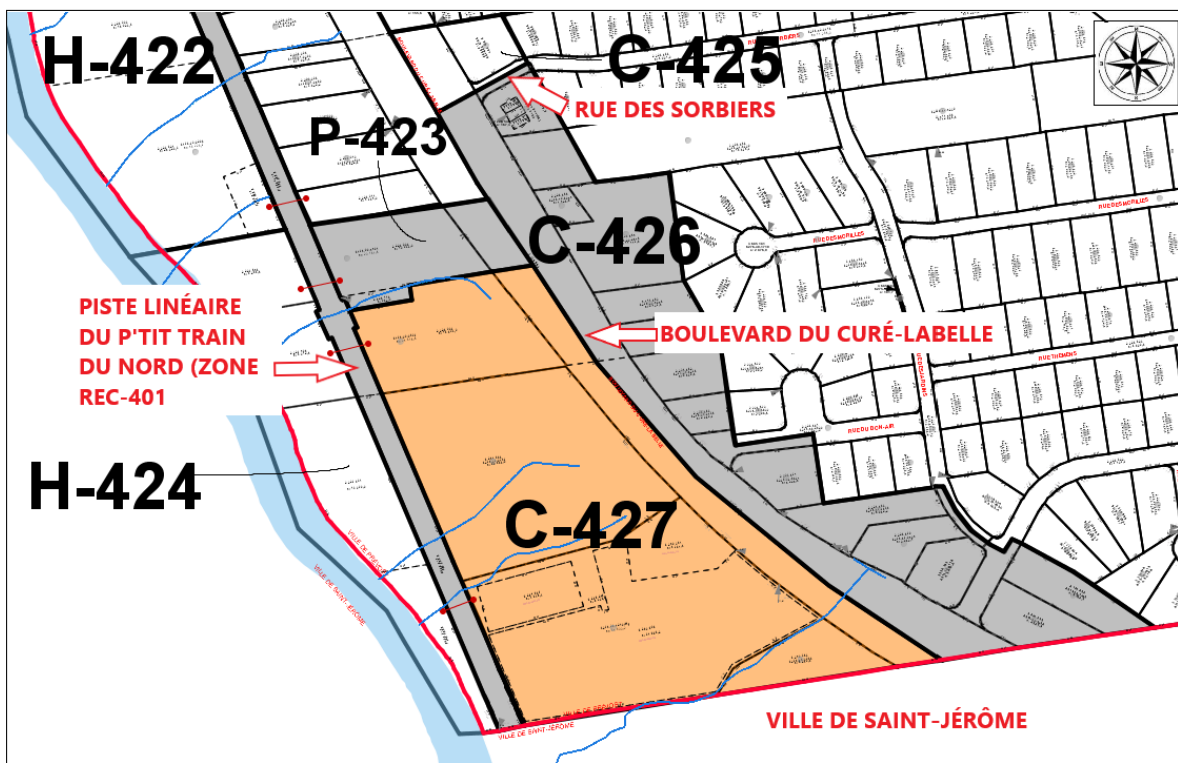
Légende

- Zone visée
- Zones contiguës

Annexe : 1	Plan no :
Échelle : Aucune	Date : 4 juillet 2022

Gestion règlementaire

3.2 Adoption – Règlement numéro 601-83 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d’autoriser spécifiquement l’usage C213 – Services médicaux et soins de santé : bureau de professionnels de la santé, clinique médicale, sous la classe d’usage C2 – Commerce local, vente au détail, services professionnels et restauration, en surplus des usages déjà autorisés, dans la zone C-427



Description


Projet de règlement numéro 601-83


Afin de d'autoriser spécifiquement l'usage C213 – Services médicaux et soins de santé : bureau de professionnels de la santé, clinique médicale, sous la classe d'usage C2 – Commerce local, vente au détail, services professionnels et restauration, dans la zone C-427

Zone visée : C-427

Zones contiguës : REC-401, P-423, C-426 et la limite municipale de la Ville de Saint-Jérôme

Légende

 **Zone visée**

 **Zones contiguës**

Annexe : 1	Plan no :
Échelle : Aucune	Date : 4 juillet 2022

Gestion règlementaire

3.3 Adoption – Règlement 798-1 modifiant le règlement établissant un programme d'aide financière à l'installation de dispositif de vrac chez les commerçants (Délai d'admissibilité des demandes)

Objet du règlement : Préciser le délai d'admissibilité des demandes d'aide financière pouvant être présentées en vertu de ce règlement.

Gestion règlementaire

3.4 Adoption – Règlement 814 décrétant des travaux de rehaussement hydraulique sur la rue de l'Érablière et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin

Objet du règlement : Décréter des travaux de rehaussement hydraulique sur la rue de l'Érablière et d'autoriser un emprunt nécessaire à cette fin.

Montant de l'emprunt : 784 000 \$

Durée de l'emprunt : 15 ans

Ce règlement d'emprunt est sujet à l'approbation des personnes habiles à voter de l'ensemble de la municipalité. Les détails concernant cet approbation seront disponibles par avis publics publié sur le site Internet de la Ville (<https://www.ville.prevost.qc.ca/guichet-citoyen/informations/avis-publics>).

Gestion réglementaire

3.5 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement SQ-900-2022 Stationnement et circulation

Objet du règlement : Actualiser les dispositions réglementaires sur le stationnement et la circulation, et ce, sur l'ensemble du territoire de la Ville, en complément du *Code de la sécurité routière*, RLRQ, c. C-24.2.

Gestion règlementaire

3.6 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement SQ-912-2011 amendant le règlement numéro SQ-912-2011 sur le colportage, la vente itinérante et la distribution d'imprimés (Autorisation de colportage pour les associations ou organismes reconnus)

Objet du règlement : Permettre aux associations et organismes sans but lucratif reconnus par la Ville de colporter auprès des citoyens, en plus des associations et organismes sans but lucratif accrédités par la Ville.

Gestion règlementaire

3.7 Adoption – Règlement 810 relatif à l'obligation d'installer des protections antiretour

Objet du règlement : Prévoir l'obligation, pour les propriétaires de constructions desservies par un réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire (le cas échéant) situé sur le territoire de la municipalité, d'installer des protections antiretour, pour éviter tout refoulement, selon les conditions prévues au présent règlement.

- Quelle que soit l'année de construction, toute construction desservie par le **réseau d'égout sanitaire**, pluvial ou unitaire doit avoir le nombre de **clapets antiretour** requis pour éviter tout refoulement
 - Il est interdit d'installer un clapet antiretour sur le collecteur principal
 - Les clapets à insertion (communément appelés « squeeze-intérieur ») sont interdits
 - **Délai d'un (1) an** à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement pour se conformer
- Toute construction desservie par le **réseau d'aqueduc** doit être protégée par un nombre d'**amortisseurs** suffisant pour protéger cette construction et son contenu contre un coup de bélier provenant du réseau d'aqueduc de la Ville.

Gestion règlementaire

3.8 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement SQ-902-2011-4 amendant le règlement numéro SQ-902-2011 relatif aux nuisances (Limitation des heures de livraison pour les commerces)

Objet du règlement : Limiter les heures de livraison commerciale pour les commerces situés à moins de 200 mètres d'une zone résidentielle.

- La livraison sera interdite entre 23 h et 6 h.



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

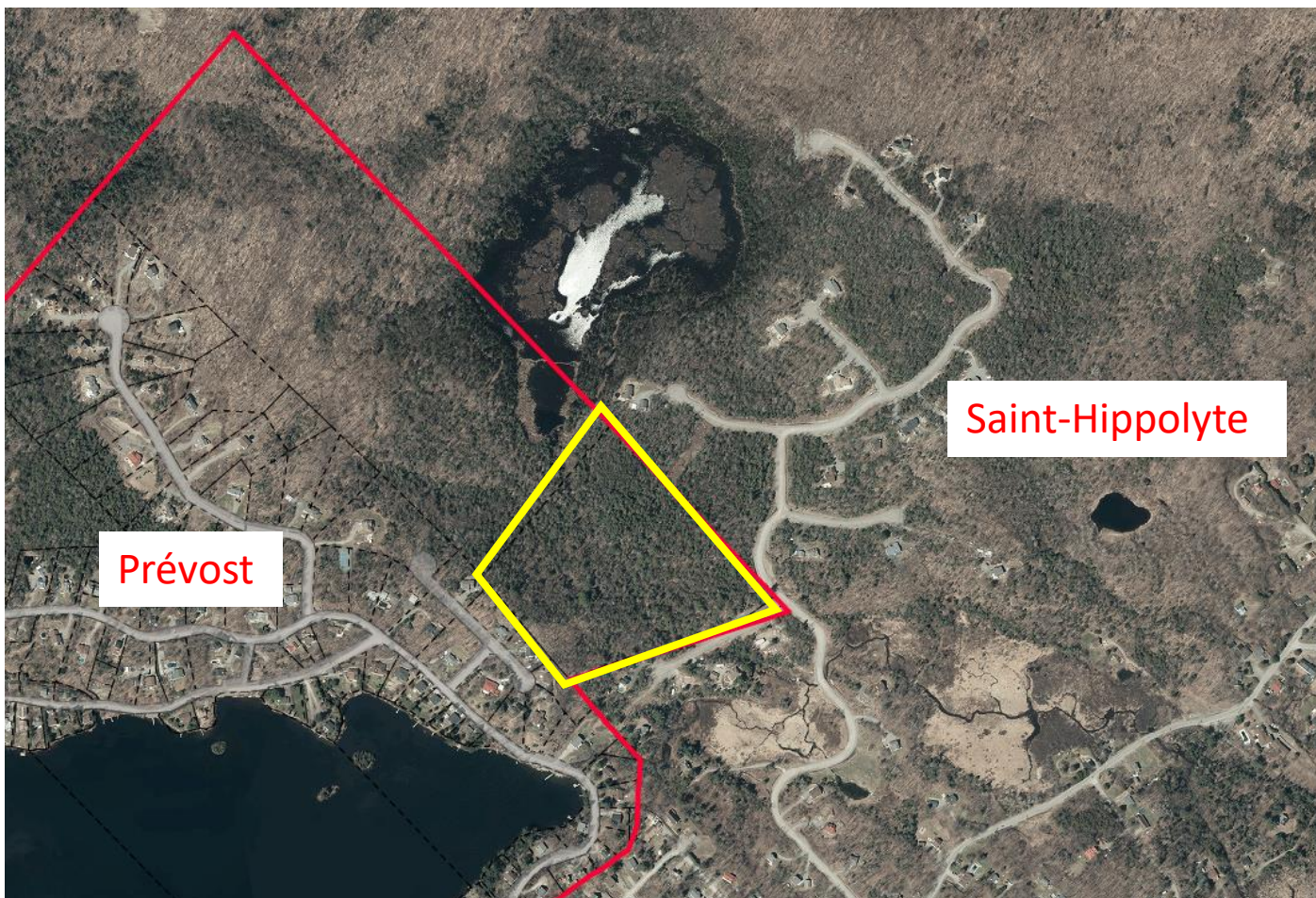
Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

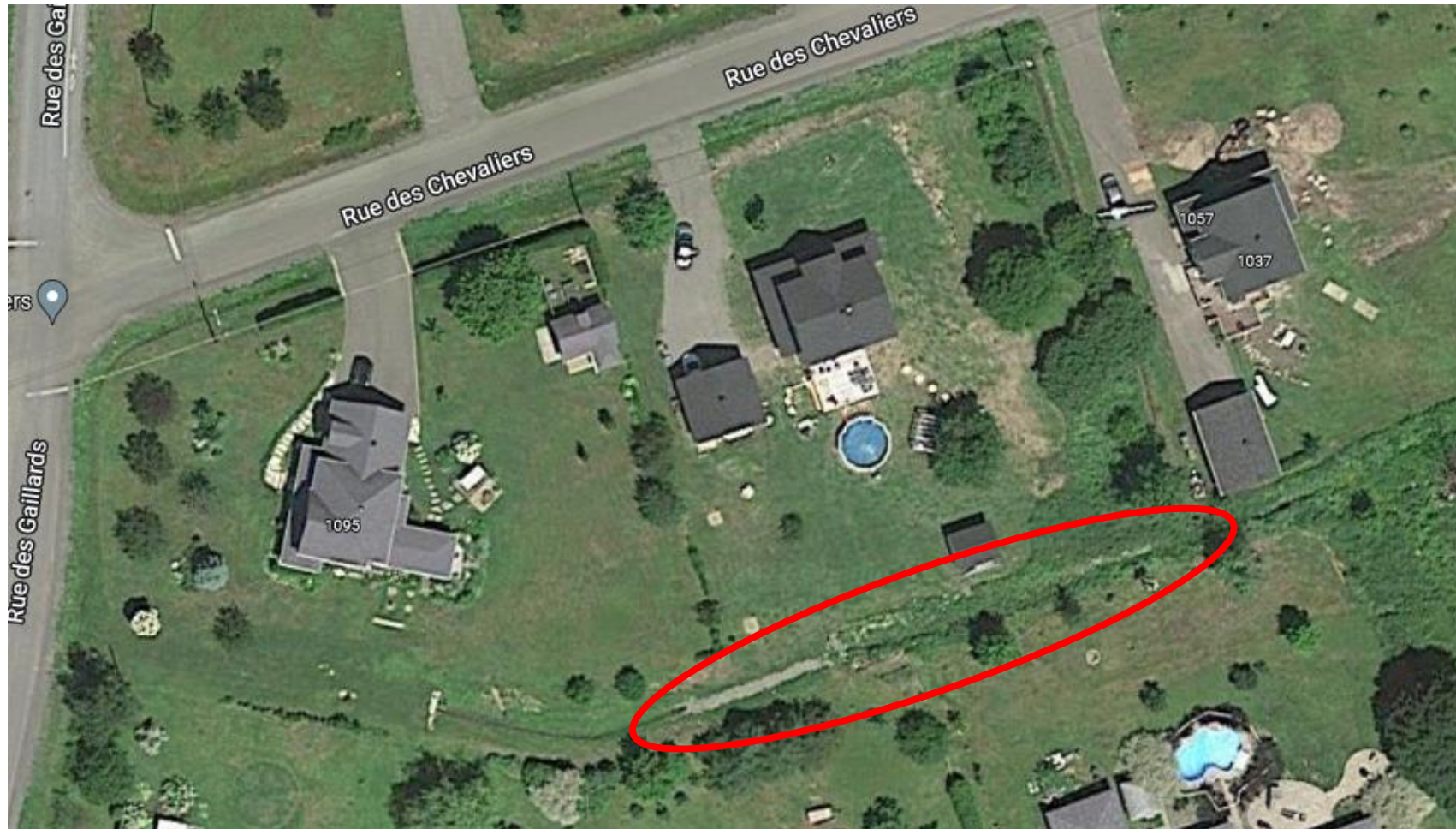
Gestion des affaires juridiques

4.1 Entente intermunicipale relative à la desserte incendie et aux compensations pour fins de services municipaux pour les lots 6 426 477 à 6 426 481 du cadastre du Québec – Rues des Ombles, du Cerf et du Grand-Pic – Autorisation de signature



Gestion des affaires juridiques

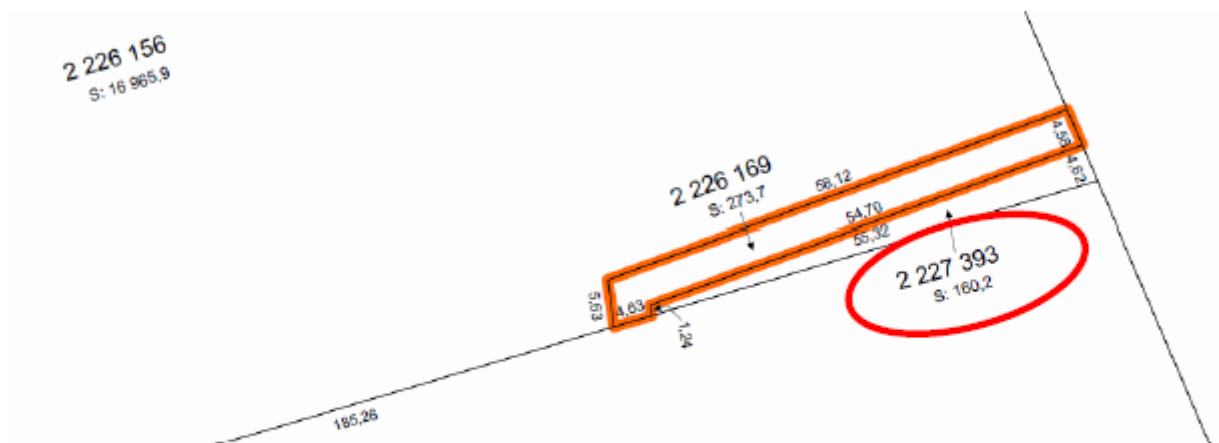
4.2 Acquisition d'une servitude d'écoulement des eaux, de drainage et de passage – Lot 4 047 726 du cadastre du Québec – Rue des Chevaliers – Autorisation de signature



Gestion des affaires juridiques

4.3 Assujettissement d'un immeuble au droit de préemption en vertu du Règlement 812 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent ainsi être acquis aux fins de construction ou d'aménagement d'infrastructures municipales

Lot 2 227 393 du cadastre du Québec



Les lots voisins, soient les lots 2 225 156, 2 226 169 et 2 227 619 du cadastre du Québec, sont déjà assujettis au droit de préemption, le tout spécifié à même le Règlement 812.



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des contrats

5.1 Déneigement et sablage des trottoirs – Appel d'offres public TP-SP-2022-41 – Rejet des soumissions

Soumissionnaires		Montant soumis sans taxes	Montant soumis avec taxes	Montant corrigé sans taxes	Montant corrigé avec taxes
1	9267-7368 Québec inc. A.Désormeaux Excavation	359 905,00 \$	359 900,00 \$	413 800,77 \$	413 795,02 \$

Gestion des contrats

5.2 Déneigement et sablage des stationnements municipaux et publics – Demande de prix TP-DP-2022-61 – Octroi de contrat

Soumissionnaires		Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Location Gauthier et fils inc.	70 017,30 \$	80 502,40 \$
2	9267-7368 Québec inc. (A. Desormeaux Excavation)	136 197,80 \$	156 593,42 \$
3	2863-3816 Québec inc. (Marc Laurin Déneigement)	Aucun prix transmis	
4	9161-4396 Québec inc.	Aucun prix transmis	

Gestion des contrats

5.3 Location d'équipement multifonctionnel pour l'entretien des trottoirs – Demande de prix TP-DP-2022-62 – Octroi de contrat

	Soumissionnaires	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Machinerie Forget inc.	74 160,00 \$	85 265,46 \$
2	Location Benoit inc.	Aucun prix transmis	
3	Kanatrac inc.	Aucun prix transmis	
4	JLD-Laguë	Aucun prix transmis	
5	Cubex Équipements	Aucun prix transmis	
6	J. René Lafond inc.	Aucun prix transmis	

Gestion des contrats

5.4 Travaux requis au bâtiment situé au 2945, boulevard du Curé-Labelle – Demandes de prix TP-DP-2022-68 et TP-DP-2022-69 – Octroi de contrats

Soumissionnaire Travaux aux verrières		Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Gestion C. Lamoureux inc.	4 400,00 \$	5 058,90 \$

Soumissionnaire Isolation de l'entretoit		Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Isolations Hogue	7 480,00 \$	8 600,13 \$

Gestion des contrats

5.5 Services professionnels – Octroi de mandat pour la mise à niveau de l'analyse de l'armature commerciale de la Ville de Prévost

	Soumissionnaire	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	DEMARCOS	12 300,00 \$	14 141,93 \$

Note : Un contrat à cette firme a été octroyé en avril 2020 pour réaliser une analyse de l'armature commerciale de la Ville. La Ville désire mettre cette analyse à jour, notamment en raison de l'impact de la pandémie.



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

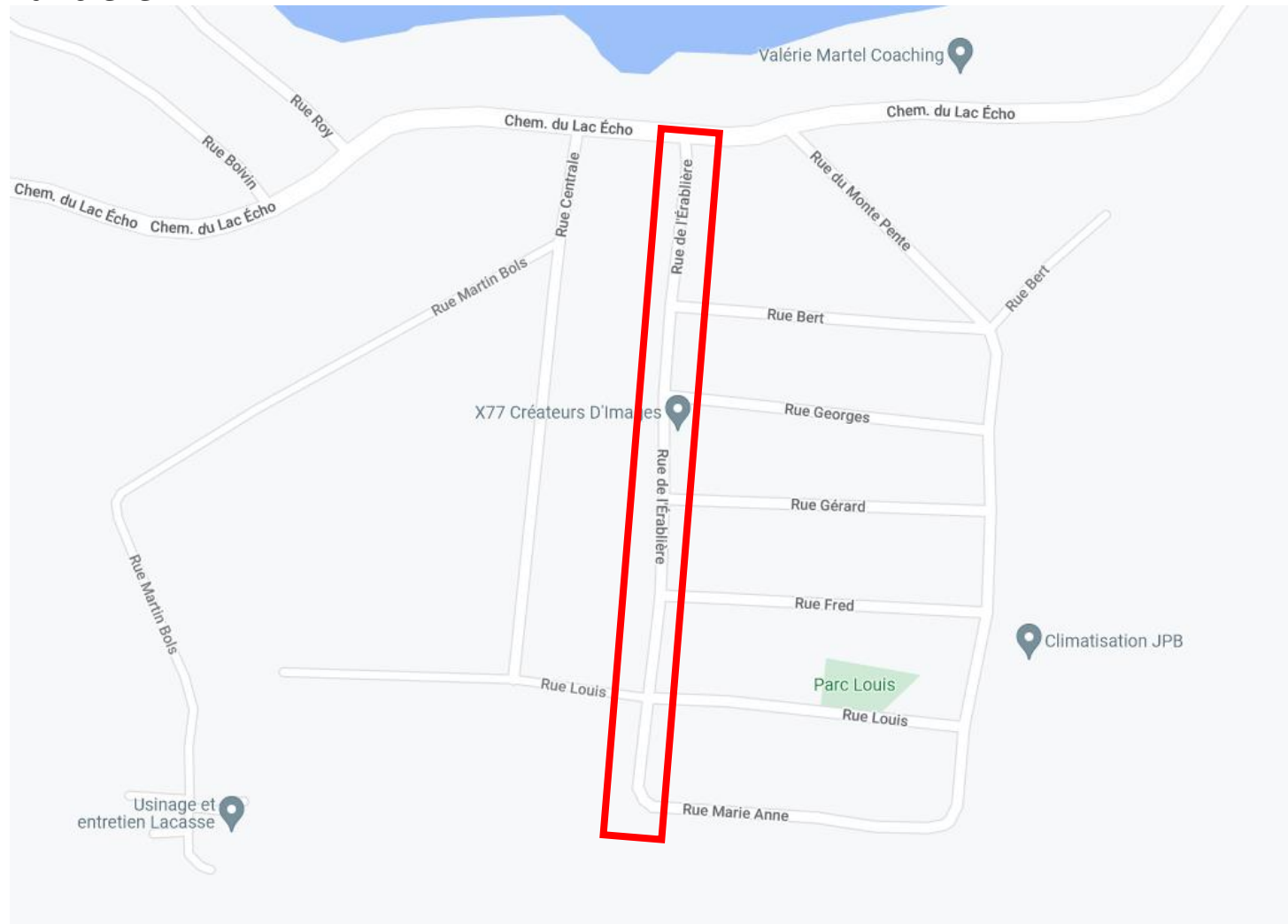
Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

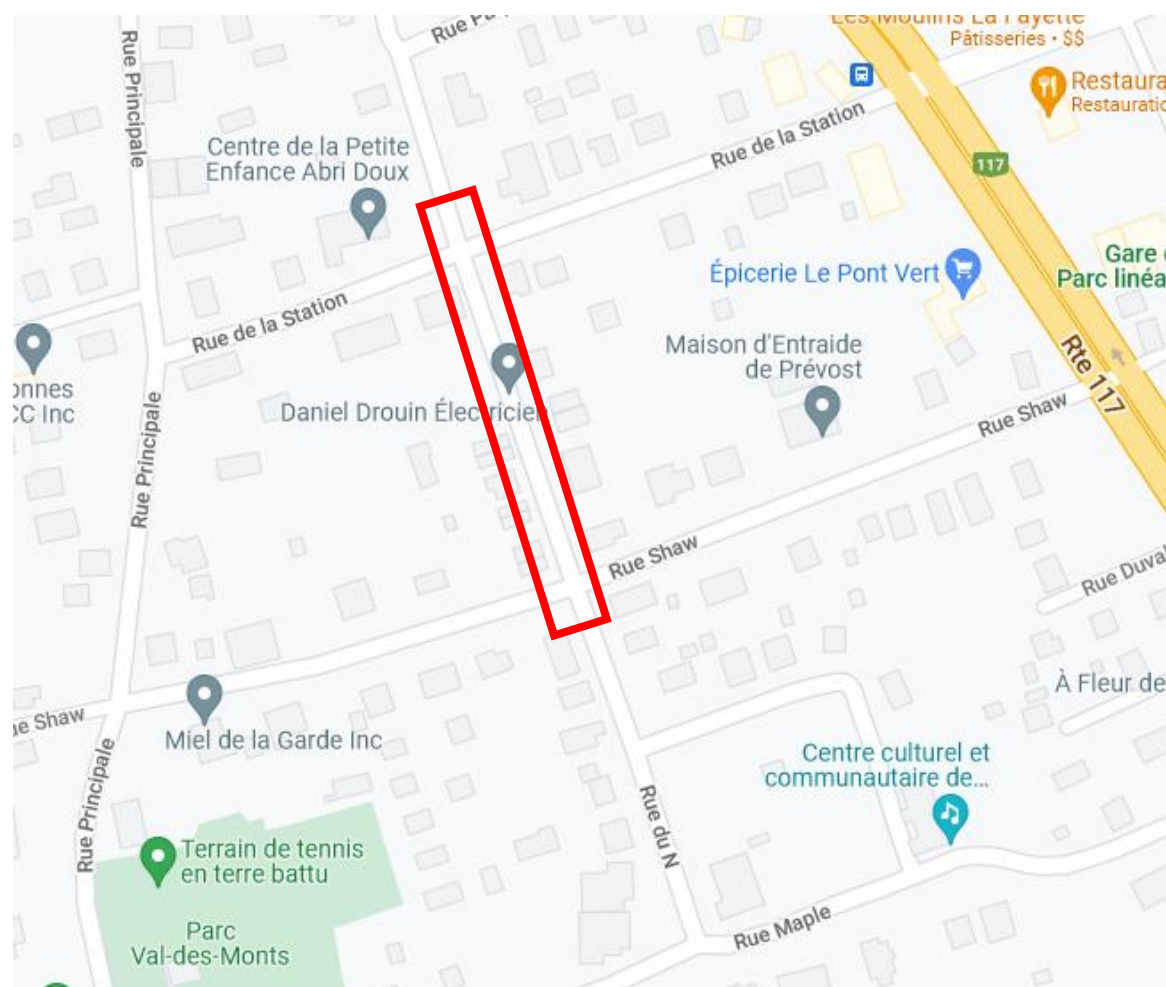
Gestion des infrastructures

6.2 Programme gouvernemental – Programme PRIMEAU volet 2 – Renouvellement de conduites – Travaux de mise aux normes de la conduite d'eau potable rue de l'Érablière – Demande d'aide financière



Gestion des infrastructures

6.3 Programme gouvernemental – Programme PRIMEAU volet 2 – Renouvellement de conduites – Travaux de réfection des infrastructures urbaines sur la rue du Nord – Demande d’aide financière





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion de la sécurité publique

8.1 Proclamation de la Semaine de prévention des incendies 2022 – Semaine du 9 au 15 octobre 2022



Gestion de la sécurité publique

8.2 Autorisation d'un budget – Acquisition d'équipements nécessaires pour le nouveau camion de type « mini-rescue »

Équipement	Montant des soumissions (avant taxes)
Scie circulaire	1 865,00 \$
Scie à chaîne	2 830,00 \$
Caméra thermique Flyr	8 500,00 \$
Détecteur de gaz	713,00 \$
Ventilateur VPP	7 000,00 \$
Outils manuels	1 500,00 \$
Outils de désincarcération	1 000,00 \$
Radio véhiculaire	1 500,00 \$
Total :	24 908,00 \$



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

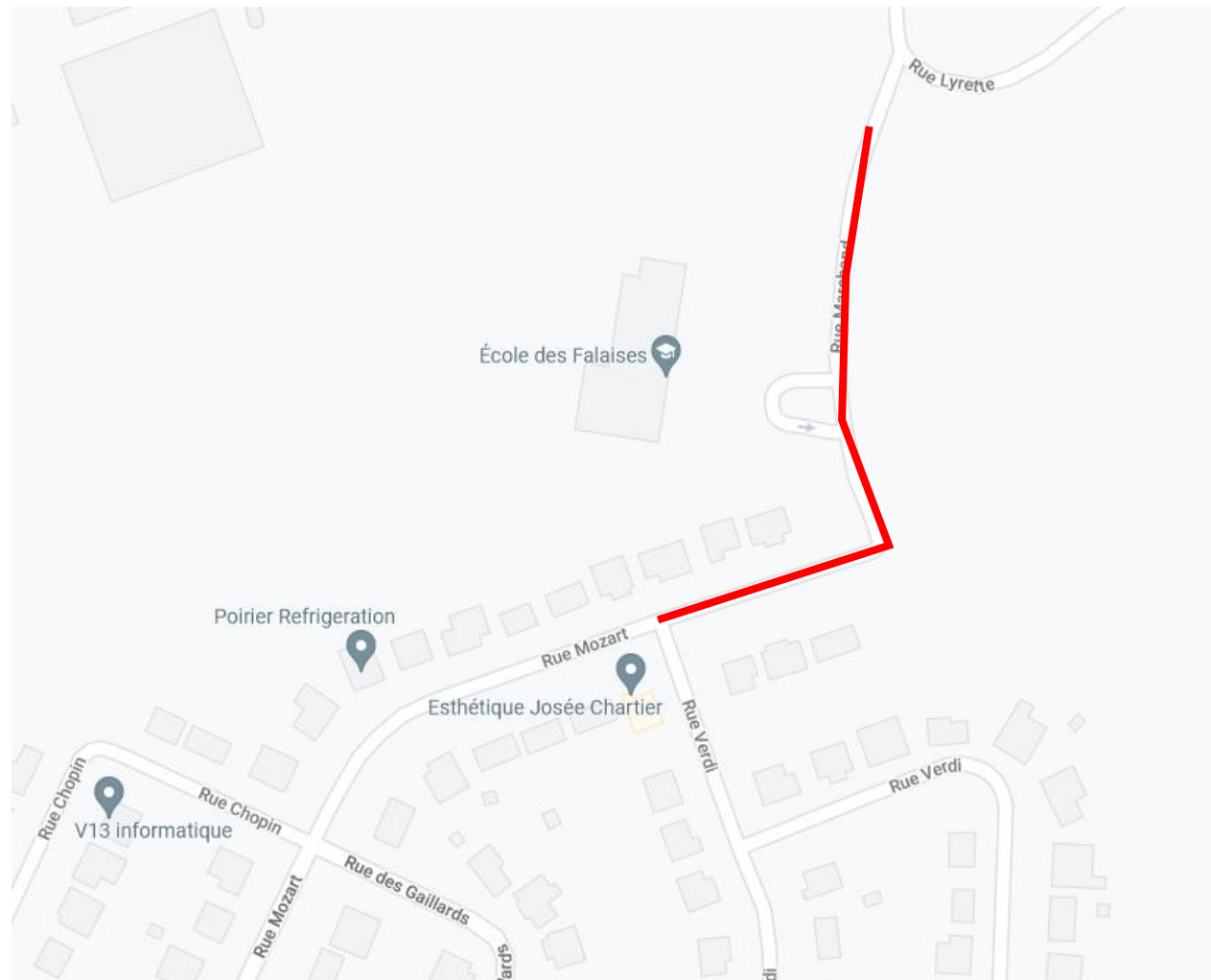
Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

9.2 Course de boîtes à savon – Club Optimiste de Prévost – Fermeture de la rue Marchand et rue Mozart

Tenue de l'événement :
Dimanche 25 septembre 2022





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

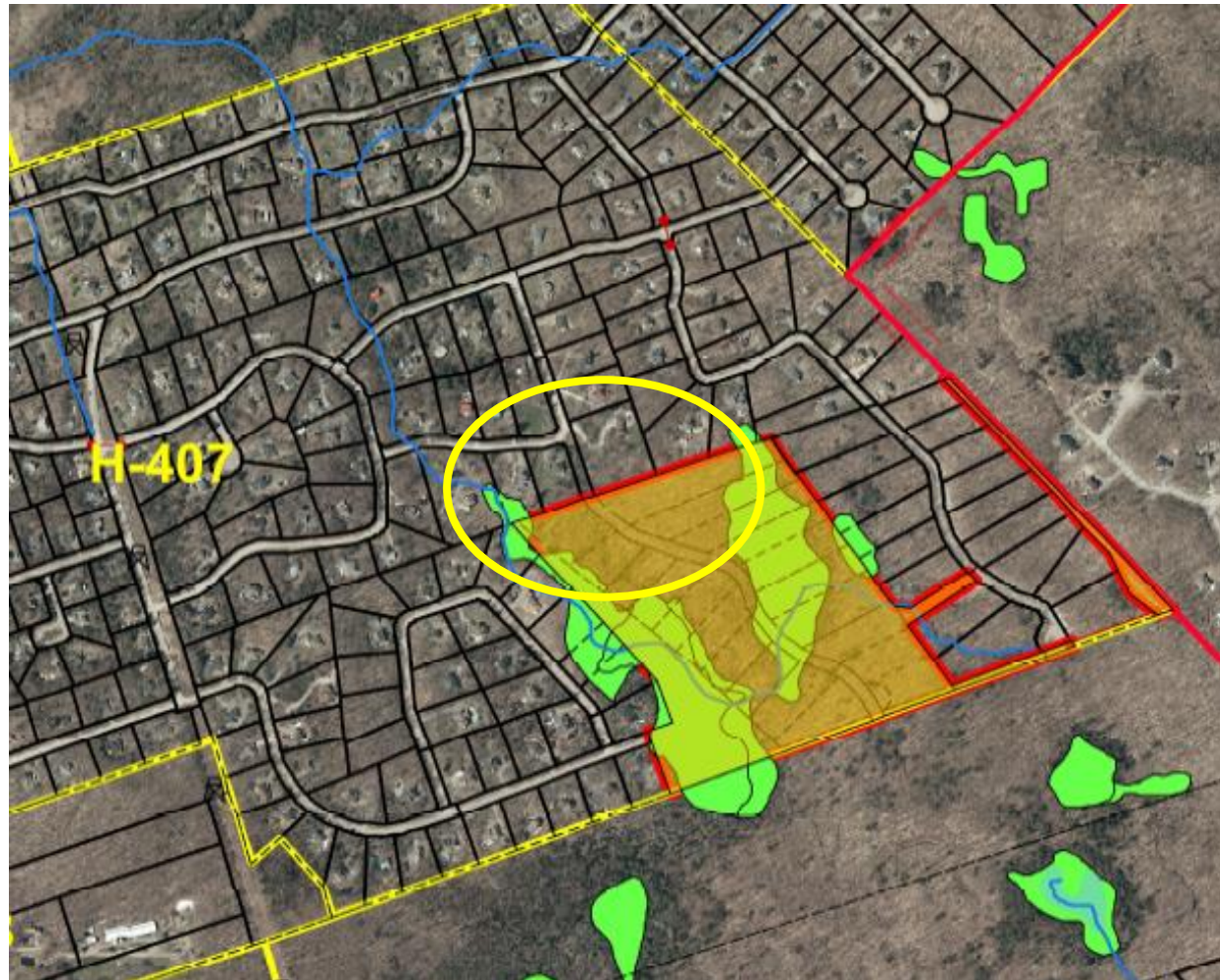
Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

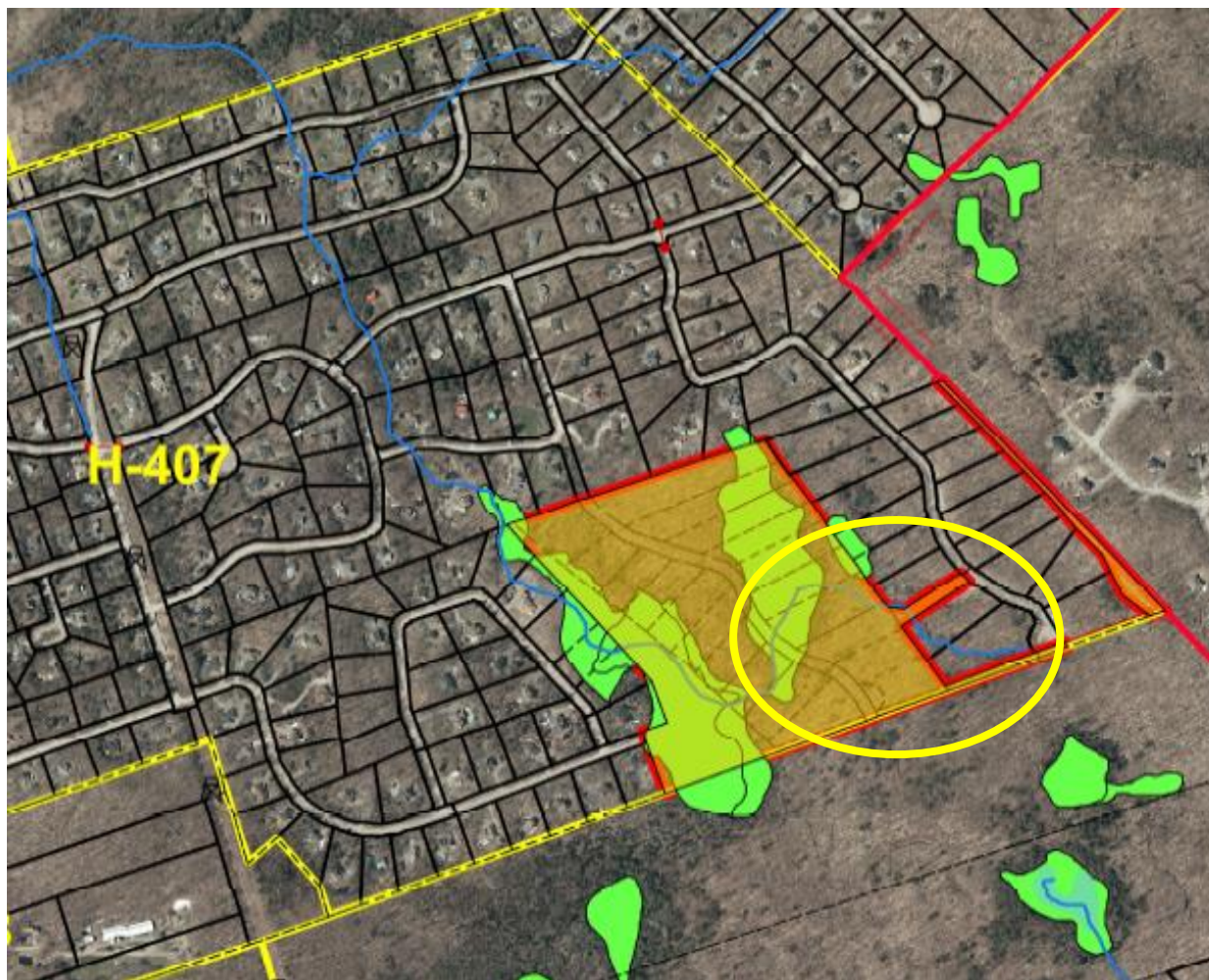
Gestion de l'urbanisme

10.2 Demande de PIIA numéro 2022-0052 visant un projet intégré d'habitation Phase 1 – Rue de la Seigneurie – Propriété sise sur la rue de la Seigneurie (Lots 3 859 227 à 3 859 233, 3 859 238, 3 859 242 à 3 859 248 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.3 Demande de PIIA numéro 2022-0051 visant un projet intégré d'habitation Phase 2 – Rue de la Souvenance – Propriété sise sur la rue de la Souvenance (Lots 3 859 234 à 3 859 236, 3 859 238 à 3 859 248, 5 101 499 et 3 859 270 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.4 Demande de PIIA numéro 2022-0046 visant les travaux de rénovation d'une habitation unifamiliale – Propriété sise au 1261, rue Principale (Lot 2 225 285 du cadastre du Québec) –
Seconde analyse



Guillotine extérieur



Guillotine intérieur

Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Prochaine séance ordinaire du conseil municipal

Mardi 11 octobre 2022 à 19 h 30

Bonne fin de soirée !